



AS-Rens Inspection 24-8

Gestion des incidents et des risques dans le service de Renseignement militaire (RM)

Résumé

La réalisation d'activités de renseignement comporte des risques en raison de leur nature souvent cachée. Ceux-ci peuvent concerner en premier lieu l'organisation du travail, ce qui peut se traduire par exemple par une fuite involontaire d'informations et les risques de sécurité et de réputation qui en découlent. Mais les risques juridiques ou politiques sont également présents et doivent être assumés par le service concerné. La gestion des risques joue ici un rôle décisif. Elle permet tout d'abord de savoir si les risques d'une organisation sont identifiés et si des mesures appropriées ont été définies pour, d'une part, réduire les risques et, d'autre part, aider à limiter les dommages qui en résultent en cas de réalisation d'un risque. La question de savoir comment l'organisation gère les incidents qui concernent des risques déjà identifiés ou qui affectent la sécurité générale de l'organisation (gestion des incidents) joue également un rôle ici.

Une gestion des risques inexistante ou incomplète peut avoir pour conséquence qu'un service de renseignement ne puisse accomplir ses tâches de recherche d'informations que de manière limitée et perde en efficacité et en pertinence. Dans le pire des cas, les prestations du Renseignement Militaire (RM) pour l'armée suisse ne pourraient plus être fournies.

C'est la raison pour laquelle l'autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement (AS-Rens) a décidé d'examiner la gestion des risques et des incidents au sein du RM.

En ce qui concerne la gestion des risques, l'AS-Rens a pu constater que le RM disposait d'un aperçu complet des principaux risques. Cependant, une gestion optimale des risques implique également une gestion active des risques sous la forme d'une procédure structurée. Cela implique notamment l'actualisation des documents en vigueur ainsi que des échanges réguliers sur l'évolution des risques et la discussion des mesures. Du point de vue de l'AS-Rens, cela n'est pas encore suffisamment le cas pour le RM, mais c'est déjà prévu pour 2024 avec une nouvelle conception des risques.

En ce qui concerne la gestion des incidents, l'AS-Rens estime que les incidents liés à la sécurité et susceptibles d'accroître ou de concrétiser les risques découlant des activités de renseignement du RM sont enregistrés de manière structurée par le RM. Le traitement de ces incidents par le RM et leur reflet dans la gestion des risques sont également donnés du point de vue de l'AS-Rens. En effet, jusqu'à présent, le RM n'a eu affaire qu'à relativement peu d'incidents, ce qui augmente à nouveau le risque de se laisser bercer par une apparence de sécurité. C'est pourquoi l'AS-Rens est arrivée à la conclusion que, lors de la révision du concept de risque, il faudrait également prévoir des scénarios d'exercice sur la manière de gérer les incidents de sécurité graves.

En raison de la maturité de la gestion des risques, du nombre relativement faible d'incidents de sécurité mineurs et du fait que les membres du RM font preuve d'une conscience accrue des risques en raison de leur orientation militaire, l'AS-Rens a renoncé à formuler des recommandations.